



**DEUXIÈME CONGRÈS DES NATIONS UNIES
POUR LA PRÉVENTION DU CRIME
ET LE TRAITEMENT DES DÉLINQUANTS**

(Londres, 8 - 20 août 1960)

**LA PRÉVENTION
DES FORMES DE CRIMINALITÉ
RÉSULTANT DES CHANGEMENTS
SOCIAUX ET ACCOMPAGNANT
LE PROGRÈS ÉCONOMIQUE
DANS LES PAYS PEU DÉVELOPPÉS**

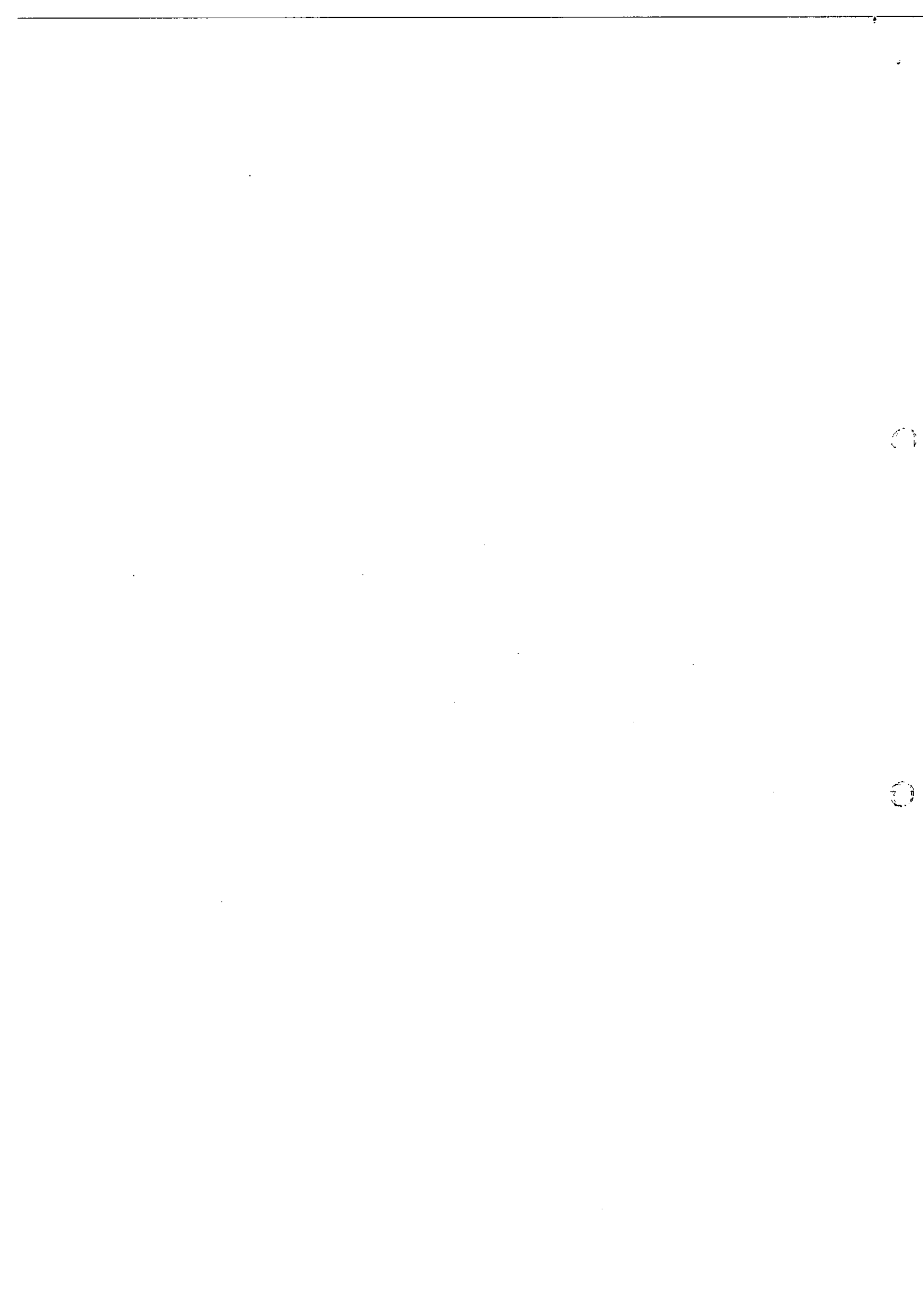
RAPPORT PRÉPARÉ PAR LE SECRÉTARIAT

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
Département des affaires économiques et sociales
New York, 1960**

A/CONE.17/4

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1
II. LE CONCEPT DE DESORGANISATION SOCIALE	3
III. URBANISATION	4
IV. DESEQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS	7
V. DELINQUANCE JUVENILE URBAINE	9
A. Etiologie	9
B. Institution de groupes constructifs de "pairs"	9
C. Possibilités d'emploi offertes aux jeunes dans les villes .	10
VI. COMMENT MAINTENIR LE SYSTEME DE LA FAMILLE ELARGIE OU LE REEMPLACER	12
A. Eviter les politiques tendant à la dislocation	12
B. Autres solutions	12
VII. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	15
VIII. REPERCUSSIONS DES TRANSFORMATIONS SOCIALES LIEES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LA VIE RURALE	16
IX. CONCLUSIONS	18
BIBLICGRAPHIE	21



I. INTRODUCTION

1. En 1953, le Conseil économique et social a inscrit au programme de travail des Nations Unies dans le domaine social un projet touchant la "prévention des types de criminalité qui résultent des changements d'ordre social et qui accompagnent le développement économique dans les pays insuffisamment développés". Dans son rapport, le Secrétaire général disait alors : "Ce projet semble particulièrement opportun en raison des changements profonds et rapides que les régions insuffisamment développées subissent actuellement sur le plan économique et social. L'étude envisagée doit constituer la base de l'assistance technique accordée par les Nations Unies aux pays insuffisamment développés en matière de défense sociale et fournir également à ces pays un guide pratique leur permettant de mettre au point une politique sociale rationnelle de prévention du crime"^{1/}.

2. En 1953 également, le Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants, commentant les méthodes qui permettraient d'aborder la question avec le plus d'efficacité, a reconnu que l'étude proposée touchait à l'un des problèmes de politique criminelle les plus importants dans les pays insuffisamment développés; il a signalé l'intérêt qu'elle présentait tant pour les pays où l'on assiste à une superposition d'une culture d'origine étrangère à une culture aborigène, que pour ceux où l'on s'efforce de développer de nouveaux types d'organisation économique et sociale conservant leur racine dans les cultures traditionnelles. Le Comité a estimé que le problème existait aussi bien dans les pays et territoires indépendants que dans les territoires non autonomes^{2/}.

3. On a admis que l'urbanisation est un des principaux aspects du problème plus vaste retenu pour étude; en raison de l'intérêt qu'on devait accorder au projet précité, le Secrétariat a préparé un rapport spécial intitulé "Urbanisation, criminalité et délinquance en Asie et en Extrême-Orient" pour le stage d'études de

1/ "Programme de travail et priorités (1954-1955). Rapport du Secrétaire général" (Nations Unies, E/CN.5/292), p. 38.

2/ "Rapport du Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants", Nations Unies, E/CN.5/298.

l'UNESCO et l'ONU sur le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient qui s'est réuni à Bangkok en 1956^{3/}.

4. L'année suivante, le Rapport sur la situation sociale dans le monde^{4/} faisait une large place aux problèmes sociaux que pose l'urbanisation dans les régions économiquement sous-développées; il traitait notamment des effets de l'urbanisation sur la criminalité et la délinquance.

5. Les deux rapports généraux rédigés à la demande du Secrétariat à l'intention du Deuxième congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants sont venus grossir le nombre croissant d'ouvrages consacrés à cette question. Parmi les publications qui y ont trait directement, il convient aussi de mentionner l'étude préparée sous les auspices de l'UNESCO, à la demande de l'ONU, par le professeur G. Balandier du Bureau international de recherche sur les implications sociales du progrès technique; cette étude qui a pour titre "Problèmes de désorganisation sociale liés à l'industrialisation et à l'urbanisation dans les pays en cours de développement économique rapide", a été présentée au Premier congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est réuni à Genève en 1955.

6. Toutes ces études ont souligné la gravité du problème et certaines d'entre elles ont proposé des mesures éventuelles de prévention. Le présent rapport a pour but d'appeler l'attention sur certains aspects particuliers du problème, à savoir ceux qui, grâce à la recherche et à la nouvelle orientation des politiques et des programmes sociaux, pourraient maintenant faire l'objet de mesures visant la mise au point d'un programme général de prévention des formes de criminalité résultant des transformations sociales et accompagnant le progrès économique dans les pays peu développés.

^{3/} Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, Compte rendu du stage d'études de l'UNESCO et l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956 (UNESCO, 1958-SS.57.V.7A), chapitre IX, p. 258-280.

^{4/} Publication des Nations Unies, No de vente 1957.IV.3.

II. LE CONCEPT DE DESORGANISATION SOCIALE

7. On admet généralement que les phénomènes du crime et de la délinquance sont au nombre des principales caractéristiques sociales qui marquent l'évolution vers un type d'économie moderne accompagné de transformations sociales. Le crime et la délinquance ne sont pas, bien sûr, le propre de cette évolution; aussi loin qu'on puisse remonter le cours de l'histoire, on constate leur existence. On ne peut pas dire non plus que tous les crimes et tous les actes de délinquance commis pendant une période de transformations sociales et économiques rapides résultent directement ou indirectement de cette évolution. Cependant, en dépit de l'insuffisance des statistiques criminelles et de l'absence de recherches sérieuses, il apparaît clairement que la plupart des pays où le développement économique s'accompagne de transformations profondes ont conscience des vastes problèmes que cette évolution rapide détermine directement ou non sur le plan de la criminalité et de la délinquance. Nombre de pays s'inquiètent tout particulièrement de ce que la jeunesse elle-même ait un comportement antisocial agressif.

8. On estime généralement que les changements sociaux liés au développement économique doivent nécessairement entraîner une recrudescence marquée du crime et susciter des formes de criminalité peu fréquemment enregistrées dans le passé. Si cette hypothèse est rarement contestée, c'est en grande partie parce que le crime a toujours été l'une des caractéristiques d'une société en transition. Cela revient à dire, tout simplement, que de nouveaux codes sociaux et de nouvelles institutions sociales ne peuvent être instaurés sans une dislocation sociale préalable, et que l'écart ainsi créé engendre le crime. Mais il reste à déterminer si l'évolution sociale inévitable - et généralement souhaitée - doit forcément être à ce point laissée au hasard qu'elle provoque des interruptions désastreuses du contrôle exercé par la société. Il faut donc résoudre d'urgence la question de savoir si l'on peut mettre au point des techniques et prendre des mesures qui permettent une évolution sociale ordonnée tout en préservant l'ensemble des éléments sans lesquels il n'est pas de société stable. Cela est-il possible? Voilà ce qu'il convient de préciser, avant même de s'occuper des techniques et mesures nécessaires, et à cette fin il faut, tant sur le plan national que sur le plan international, chercher beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici à comprendre les rapports entre l'évolution sociale et la criminalité.

III. URBANISATION

9. On suppose parfois que l'accroissement de la criminalité et de la délinquance constaté dans des pays peu développés connaissant une évolution économique rapide est dû à l'industrialisation et à la concentration démographique qui en résulte. Or, il n'est guère prouvé que ces phénomènes soient la cause directe d'un tel accroissement. Ce sont plutôt les modifications sociales et la désorganisation sociale qu'elles provoquent qui déterminent les types de comportement dits criminels ou délinquants en milieu urbain.

10. Il est vrai, d'autre part, que la complexité de la vie urbaine soumet l'individu à des restrictions et conditions particulières, nécessaires pour maintenir l'ordre social. Il n'est pas facile aux nouveaux citadins d'en comprendre la nécessité et de se disposer ou d'apprendre à les accepter. Cela peut entraîner la non-observance accidentelle ou même volontaire des règles de la vie urbaine et aboutit fréquemment à des arrestations, des poursuites judiciaires et des condamnations. On peut citer comme exemples d'infractions de ce genre celles qui concernent les permis autorisant à vendre dans les rues ou à exercer d'autres petits métiers, l'application des codes sanitaires, l'observation des restrictions touchant l'emploi de la main-d'oeuvre infantine, etc. Il est déjà grave que, pour ne s'être pas plié aux interdictions et conditions imposées dans les villes, un individu soit considéré comme ayant commis un délit, mais il est plus grave encore que les sanctions prises contre lui l'entraînent fréquemment à poursuivre et intensifier ses activités illégales et souvent même à en faire son mode de vie. Le fait qu'un individu soit socialement classé comme "criminel" et exposé à la fréquentation de délinquants habituels dans les salles de police et les prisons peut beaucoup contribuer à faire de lui un criminel professionnel.

11. Dans ces conditions, on peut envisager deux solutions. La première consisterait à préparer les gens - aussi bien les habitants des villages qui envisagent d'émigrer vers les régions urbaines que ceux qui sont déjà arrivés dans la ville - à répondre aux exigences de la vie urbaine. A cet effet, on peut avoir recours aux projets d'éducation des adultes et aux programmes de formation de chefs locaux, notamment aux programmes de développement communautaire ruraux et urbains dont nous reparlerons plus loin.

12. La deuxième solution serait plus radicale. Elle exigerait l'adoption de mesures non punitives pour obtenir que les individus se conforment aux restrictions et conditions urbaines qui leur sont peu familières. On pourrait notamment mettre au point des mesures propres à faciliter beaucoup l'observation des règlements. Par exemple, la délivrance de permis pour vendre dans les rues pourrait être rendue plus simple et moins coûteuse ou dans certains cas même supprimée. On pourrait beaucoup contribuer à éviter la pollution des eaux en facilitant l'accès aux installations sanitaires, etc. Un autre type de mesures consisterait à traiter le contrevenant avec plus de souplesse et de clémence, en remplaçant la punition par des mesures correctives administratives. L'analyse de certaines statistiques touchant la criminalité dans diverses collectivités d'Asie et d'Afrique montre que les poursuites criminelles sont souvent motivées par la non-observation de règlements propres à la vie urbaine qui, dans la plupart des cas, sont très mal compris de la population récemment arrivée des campagnes. A ce propos, il faut faire une place spéciale au cas des salariés urbains qui ne paient pas leurs impôts; en effet, le manque de prévoyance, la gêne financière, la méconnaissance de ses responsabilités font souvent que l'individu est totalement incapable de remplir ses obligations dans ce domaine.

13. La recrudescence de la criminalité et de la délinquance dans les milieux urbains a une autre cause, liée à la précédente : bien qu'il n'y ait officiellement qu'une législation valable pour tout le pays, il arrive souvent que cette législation n'ait pas été acceptée comme fondement de la culture rurale. C'est ainsi que l'expansion rapide de certaines villes en Afrique, en Amérique latine, dans le Moyen-Orient et en Asie soulève des problèmes et des conflits qui se manifestent rarement dans les pays économiquement très développés où les réactions sont, en ce qui concerne le droit criminel, sensiblement les mêmes dans l'ensemble du pays.

14. Certes, on ne saurait admettre que deux législations puissent ou doivent s'appliquer dans une même société, mais il est indispensable que la politique nationale tienne compte de la situation sociale et culturelle réelle et ne juge pas tous les comportements selon un ensemble unique de normes. Pour cela, il faudrait que la justice soit hautement individualisée. La loi devrait être extrêmement souple et donner aux tribunaux beaucoup de latitude dans l'administration de la justice. Aux mains d'individus ayant reçu une formation insuffisante ou mus par de mauvais motifs, pareil pouvoir pourrait être dangereux. Il est donc d'une importance capitale de former un corps d'administrateurs et de magistrats

parfaitement qualifiés pour comprendre les forces sociales et culturelles en action dans les pays qui connaissent une évolution sociale et économique rapide et ayant, de ce fait, assez d'intuition et de pouvoir pour proposer des mesures adaptées aux facteurs spéciaux - sociaux et culturels - qui entrent en jeu.

15. En tant que manifestations de la vengeance d'un groupe contre un autre, des actes de violence, par exemple, peuvent avoir des significations extrêmement diverses dans les sociétés urbaines et les sociétés rurales; si l'on ne peut les approuver dans l'un ou l'autre cas, il convient de les interpréter et de les aborder de façons très différentes. On oublie parfois qu'un délit commis en milieu urbain repose sur des normes de comportement et un code d'honneur qui le rendent aussi véritablement rural ou tribal que s'il avait été commis dans le village ou la tribu. Certains pays ont reconnu l'importance capitale de cette question et cherchent à la résoudre sans délai.

IV. DESEQUILIBRE DEMOGRAPHIQUE DES MIGRATIONS

16. Le grave déséquilibre démographique de la population urbaine est l'un des facteurs que l'on tient généralement pour responsable de la criminalité dans les pays peu développés où le progrès économique s'accompagne de transformations sociales rapides. D'une façon générale, les premiers ruraux à gagner les villes sont les hommes jeunes qui viennent sans leur famille. Leur séjour devait souvent n'être que temporaire, mais dans la plupart des cas, après de brefs retours en milieu rural, ils se fixent définitivement à la ville. Après eux viennent les femmes - il s'agit généralement d'épouses désireuses de rejoindre leur mari. C'est ensuite le tour des enfants nés de ces unions; les personnes âgées viennent en dernier, lorsqu'elles viennent. Il résulte de cela diverses situations criminogènes. Les jeunes hommes arrivent sans liens, sans responsabilités apparentes et privés de l'armature sociale à laquelle ils sont accoutumés. Le besoin de compagnie et de satisfactions sexuelles favorise la prostitution. La cohabitation prend, en ville, la place qu'avait la famille au village et il est fréquent que l'homme cesse d'assumer ses responsabilités à l'égard de la famille légitime. Lorsque la femme arrive à la ville, elle peut être rejetée ou réduite à un rôle inférieur dont elle cherche à se libérer. Lorsque les enfants viennent, la situation familiale est telle qu'ils ne peuvent recevoir des soins satisfaisants. La mère peut avoir à travailler et, en tout état de cause, elle n'a plus auprès d'elle les nombreux membres de la famille élargie, notamment les anciens, sur qui traditionnellement on comptait beaucoup pour soigner, instruire et éduquer les enfants. Ceux-ci doivent en grande partie subvenir à leurs besoins et les ressources sur lesquelles ils comptent sont souvent des plus favorables à la délinquance.

17. Dans quelle mesure peut-on empêcher ce déséquilibre? C'est là une question complexe comportant un grand nombre de facteurs sociaux et surtout économiques. Si l'on constate qu'il est impossible de trouver une solution efficace, il faudra mettre au point des programmes compensatoires. On pourrait, par exemple, s'efforcer de maintenir le jeune migrant en relation étroite avec sa famille. Pour cela, on pourrait, notamment, organiser l'emploi et le recrutement urbains de manière que la ville de résidence ne soit pas trop éloignée de la collectivité d'origine. On pourrait aussi aider le citadin à se rendre périodiquement dans son village. On pourrait encore renforcer ses liens avec le village grâce aux activités des

associations et sociétés tribales. Une autre solution serait d'orienter les politiques en matière de logement, d'emploi, d'enseignement et d'aide pour les soins aux enfants de manière à permettre à la femme et aux enfants de rejoindre rapidement le travailleur urbain. Les programmes de développement rural pourraient chercher à préparer la femme au rôle d'épouse et de mère en milieu urbain.

18. Etant donné que, du fait de la désagrégation de la famille élargie, les personnes âgées peuvent constituer pour l'Etat une charge sociale et financière, on serait particulièrement fondé à donner une aide matérielle au salarié urbain pour l'encourager très tôt à faire venir chez lui ses parents âgés. Cela servirait les intérêts de tous, car les anciens pourraient contribuer de façon très appréciable au maintien de la stabilité familiale et aux soins aux enfants.

V. DELINQUANCE JUVENILE URBAINE

A. Etiologie

19. Si la criminalité des adultes est commune aux régions rurales et urbaines, la délinquance juvénile est très souvent un phénomène propre aux agglomérations urbaines. On peut évidemment faire valoir que le jeune qui quitte son village pour la ville où il entre en conflit avec la loi était prédisposé à la délinquance et que son départ du village et sa migration vers la grande ville répondaient à un penchant naturel pour la délinquance. C'est là une thèse importante que des études de cas devraient permettre d'approfondir. Toutefois, les données disponibles à l'heure actuelle ne justifient pas entièrement cette théorie. Il y a tant de facteurs socio-économiques fondamentaux qui obligent l'individu à quitter le milieu rural, qu'une explication aussi personnelle et psychologique de la migration devient très secondaire. En outre, il est assez bien établi que les types urbains de délinquance et de criminalité sont inconnus dans le milieu simple des villages et ne peuvent donc avoir été recherchés consciemment par les jeunes migrants. De plus, il semble à peu près prouvé que les jeunes ont été initiés à l'activité criminelle, en ville, par des groupements criminels organisés ou poussés au crime par des pressions économiques. La délinquance juvénile urbaine dans les pays peu développés qui évoluent socialement et économiquement se caractérise généralement par une très grande naïveté et il ne semble guère que le comportement antisocial soit attribuable à un penchant antisocial.

B. Institution de groupes constructifs de "pairs"

20. Par suite de l'affaiblissement des liens et des contrôles de la famille et de la parentèle, le jeune qui se trouve dans un milieu urbain est particulièrement influencé par le système de valeurs et les codes de ses contemporains ou "pairs". Dans le cadre désorganisé des taudis urbains, le groupe de "pairs" est très souvent une bande qui commet des infractions mineures et parfois des actes de vandalisme organisés et qui sert même volontairement d'intermédiaire aux criminels professionnels. La bande est âpre au gain, hédoniste et cynique. C'est pourquoi on préconise généralement la suppression des groupes de "pairs" spontanés. On sait d'autre part qu'en raison notamment de la dislocation de la structure familiale

traditionnelle, le jeune continuera de compter considérablement sur ses "pairs" pour formuler ses propres normes et son propre code de conduite. On sait aussi que le jeune n'est pas nécessairement plus porté à adopter les valeurs antisociales de ses pairs que leurs valeurs positives. Cela dépend en grande partie de l'intensité et de la continuité avec lesquelles il est placé en face de ces valeurs. Ceci étant, on pourrait peut-être, dans le cadre d'une vaste politique sociale, envisager d'utiliser le groupe de "pairs" spontané pour transmettre des valeurs et des objectifs socialement approuvés et l'aider et l'encourager à remplir cette mission. Les programmes récréatifs et civiques à l'intention de la jeunesse peuvent jouer un rôle dans ce domaine, mais ils sont souvent élaborés par des adultes et peuvent ne pas viser les individus ou le système de valeurs sociales dont il est question ici. Le jeune que l'on dit "difficile à atteindre" est particulièrement sensible à l'influence de son propre groupe de "pairs". Les administrateurs peuvent donc juger souhaitable d'insister sur la mise au point de services et autres moyens pouvant influencer, dans leur orientation, la culture et les valeurs du groupe de "pairs". Sur ce point, les pays peu développés peuvent bénéficier de l'expérience acquise par certains des pays économiquement développés; mais en fin de compte toute tentative de solution sera obligatoirement pragmatique et nécessitera de nombreuses expériences.

C. Possibilités d'emploi offertes aux jeunes dans les villes

21. L'inadaptation économique d'une personne de la campagne abordant la vie urbaine, son ignorance des aptitudes techniques requises, son inexpérience de la discipline industrielle, etc., posent de graves problèmes liés au phénomène de l'urbanisation. Ces problèmes peuvent contribuer à l'apparition de formes de criminalité, sans en être directement responsables. Un aspect de cet état de choses est toutefois directement en rapport avec la criminalité : il s'agit des possibilités d'emploi offertes aux jeunes. Notamment dans les cas où le milieu urbain est en voie de développement, les jeunes sont dirigés sur des emplois précaires ayant souvent un caractère voisin de l'illégalité et, très souvent, vers des milieux présentant de graves dangers du point de vue moral. Sans possibilité ou presque de poursuivre leurs études, exclus officiellement ou officieusement des principales sources d'emploi, bien des jeunes sont économiquement exploités et poussés à exercer de petits métiers des rues, à travailler dans des débits de boissons ou à servir d'instruments à des organisations criminelles.

22. Pour contribuer directement à la prévention de la criminalité juvénile dans les villes, il semblerait logique de fournir aux jeunes des possibilités d'emploi accrues dans des entreprises socialement convenables, de leur donner une formation professionnelle et d'assurer une surveillance et un contrôle poussés de leur emploi. La création de brigades de jeunes dans certains pays constitue une solution partielle du problème qui mérite d'être étudiée plus avant et pourrait constituer un modèle pour d'autres pays qui se heurtent au même problème.

VI. COMMENT MAINTENIR LE SYSTEME DE LA FAMILLE ELARGIE OU LE REMPLACER

A. Eviter les politiques tendant à la dislocation

23. La quasi-totalité des études consacrées aux transformations sociales qui accompagnent le progrès économique dans des pays peu développés soulignent les difficultés qui résultent de la dislocation de la structure familiale traditionnelle et de l'absence d'autres institutions sociales pouvant formuler et faire appliquer un code de comportement donné. Il faut donc, semble-t-il, s'attacher en tout premier lieu à trouver des méthodes permettant de maintenir la famille élargie ou de créer rapidement des institutions sociales de remplacement. Il faut aussi veiller à ce que les politiques et programmes économiques et sociaux ne contribuent pas fortuitement et inutilement à cette dislocation. Tel est le cas, par exemple, des projets industriels (mines, champs pétrolifères, etc.) qui n'encouragent que la migration des hommes valides (et placent même le travailleur dans l'impossibilité de maintenir avec sa famille les rapports qu'il avait initialement). Les programmes de logement conçus de telle manière que seuls les membres de la famille conjugale peuvent résider sous le même toit sont un autre exemple de la façon dont la dislocation de l'unité familiale peut être accélérée.

Il peut être difficile de concilier des objectifs sociaux souhaitables et les nécessités économiques, mais il est clair que certaines des erreurs qui ont été commises pouvaient être évitées et l'auraient probablement été si l'on avait compris ces valeurs et conséquences sociales et si l'on en avait tenu compte dans les plans nationaux.

B. Autres solutions

25. Même si l'on admet que la dislocation et les transformations accélérées sont jusqu'à un certain point inévitables, on peut, en partie au moins, résoudre le problème dès lors que les planificateurs ne perdent jamais de vue la nécessité de trouver une solution. A ce propos, le Rapport sur la situation sociale dans le monde, publié par l'Organisation des Nations Unies en 1957, souligne que "jusqu'ici, on n'a fait qu'effleurer l'étude des méthodes propres à favoriser la création d'organisations bénévoles, à venir en aide aux groupes qui se constituent

spontanément et à poser les jalons d'une réorganisation sociale en vue d'aider les familles qui émigrent vers les villes des pays sous-développés à s'adapter au milieu urbain^{5/}.

26. S'agissant de remplacer la famille élargie dans certaines fonctions touchant la définition et l'application de normes sociales, il est un phénomène important auquel on ne semble pas s'être suffisamment intéressé - c'est le fait que même dans les agglomérations très urbanisées, les immigrants de fraîche date ont tendance à continuer de vivre dans de petites collectivités, relativement homogènes, auxquelles ils sont attachés avant tout. Ce phénomène est fondamental car il y a là une institution sociale par l'intermédiaire de laquelle on peut contrôler la nature et la rapidité de l'évolution sociale et préserver une force sociale positive.

27. Dans de nombreuses villes d'Asie, par exemple, d'importants groupes de la population vivent encore dans de véritables villages individuels et conservent ainsi de nombreux éléments de leur culture folklorique qui leur permettent de demeurer plus ou moins insensibles aux facteurs désorganisateur de la vie urbaine. Ce phénomène mérite lui aussi d'être étudié de façon très poussée car il peut servir de guide pour la mise au point d'une politique sociale visant la prévention de la criminalité.

28. Les associations tribales ont maintes fois réussi à aider leurs membres à s'adapter à la vie urbaine, tant socialement qu'économiquement. Un de leurs rôles a été d'alléger les pressions économiques dans des cas individuels; un autre a été de donner aux migrants la cohésion sociale dont ils ont un besoin urgent dans un milieu nouveau et complexe. Ces deux rôles ont des rapports étroits avec la prévention du crime, car des problèmes socioéconomiques urgents peuvent être la cause d'actes criminels s'ils ne sont pas résolus. Il serait utile d'étudier dans quelle mesure les associations tribales peuvent faciliter une urbanisation ordonnée, les gouvernements pouvant éventuellement leur fournir un appui important dans le cadre de leur politique sociale. Au cours d'une telle étude, il conviendrait d'examiner séparément, sous leurs divers aspects, les activités des associations tribales, car il se peut que certaines seulement aient un caractère positif, tandis que d'autres gênent, en fait, l'adaptation ordonnée des populations rurales à la vie urbaine. Tel est par exemple le cas si les associations tribales s'opposent à ce que les femmes obtiennent l'égalité et encouragent l'exploitation des enfants. Parfois, les associations tribales ont contribué à la criminalité en redonnant des occupations illégales à des individus venant à peine de sortir de prison après avoir purgé des peines pour s'être livrés à ces mêmes occupations

5/ Op. cit., p. 156.

illégales. En tout état de cause, il faut examiner avec soin les divers éléments des programmes des associations tribales en vue de déterminer ceux qui méritent d'être appuyés en tant qu'instruments de la prévention du crime dans des collectivités en voie d'urbanisation.

29. On affirme parfois que les syndicats devraient jouer un rôle de premier plan dans ce domaine et assurer partiellement les sauvegardes et l'aide sociales pouvant contribuer à la prévention des formes de criminalité liées aux transformations sociales et au progrès économique dans les pays peu développés. En théorie, un syndicat peut, semble-t-il, protéger l'individu contre l'exploitation et mener des campagnes contre les abus. La question essentielle n'en est pas moins peut-être de savoir si les syndicats des pays peu développés sont, au stade actuel de leur évolution, aptes et disposés à assumer pareilles fonctions. Des renseignements fragmentaires montrent que quelques efforts ont été faits en ce sens, mais les données disponibles sont encore insuffisantes pour qu'on puisse déterminer si cette solution est praticable.

VII. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

30. Les programmes de développement communautaire rural sont maintenant une partie essentielle de la politique économique et sociale de nombreux gouvernements qui les utilisent pour atteindre bien des objectifs liés au relèvement du niveau de vie de l'ensemble de la population. En conséquence, il convient de ne les étudier ici que pour déterminer dans quelle mesure ils peuvent empêcher l'apparition de certaines formes de criminalité. On sait encore peu de choses à ce sujet. Il semble que ces programmes pourraient être utilisés pour préparer les individus et les groupes ruraux qui prévoient d'émigrer vers la ville à l'expérience sociale complexe qui sera la leur dans leur nouveau milieu. On pourrait, par exemple, familiariser l'intéressé avec les types d'expériences sociales qu'il connaîtra, lui apprendre ce qu'est la criminalité dans les régions urbaines et l'informer des ressources qu'il peut ou ne peut pas compter y trouver. Il lui serait utile de savoir à l'avance quelles sont les conditions et restrictions auxquelles il devra légalement se plier à la ville. On pourrait le dissuader d'émigrer si les circonstances paraissent défavorables à son adaptation sociale en milieu urbain.

31. Les programmes de développement communautaire urbain sont beaucoup moins courants que les programmes de développement communautaire rural, mais ils peuvent être particulièrement utiles dans le domaine de la prévention du crime. Ils pourraient non seulement donner à l'intéressé le sens de la cohésion et de la solidarité dont il a besoin dans le milieu urbain pour maintenir son équilibre, mais encore, plus particulièrement, le protéger et l'aider concrètement dans des situations criminogènes. Cette question a fait l'objet de trop peu d'expériences et de recherches. Récemment, toutefois, le Conseil économique et social a prévu que dans le cadre du programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine social l'on s'intéresserait à cette question en liaison avec des projets pilotes concernant l'applicabilité du développement communautaire aux régions urbaines. Des projets pilotes mis en oeuvre avec l'assistance technique des Nations Unies, au Pakistan, notamment à Karachi, Lahore et Dacca, sont en voie d'aboutir à l'institution d'un programme provincial de développement communautaire urbain au Pakistan oriental. Avec l'aide de la Fondation Ford, un petit projet pilote a récemment été entrepris par la municipalité de Delhi.

VIII. REPERCUSSIONS DES TRANSFORMATIONS SOCIALES LIEES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SUR LA VIE RURALE

32. Le problème de l'urbanisation a relégué au second plan la question des modifications que subissent les modes de vie des ruraux qui n'émigrent pas vers les villes et l'on n'a accordé que très peu d'attention aux facteurs criminogènes que comporte pareille situation. De plus, les caractéristiques sociales des collectivités rurales et les taux de criminalité dans ces collectivités varient considérablement de l'une à l'autre et certaines régions sont bien connues pour leurs activités illégales, qu'elles aient ou non subi l'influence de la ville ou des programmes de développement économique. Malheureusement, des difficultés statistiques et autres rendent la comparaison des taux de criminalité urbains et ruraux si difficile que toute conclusion ne saurait être que provisoire.

33. Quoi qu'il en soit, certains facteurs liés aux transformations sociales qui accompagnent le développement économique permettent de déceler des éléments perturbateurs pouvant contribuer à la criminalité dans les régions rurales. Du fait que le travailleur migrant rentre dans son village avec des idées nouvelles et généralement plus matérialistes et que sa conception des libertés et des fins de l'individu a été profondément transformée, il ébranle les structures traditionnelles de l'autorité villageoise, sème des graines de discorde et suscite le rejet des normes de comportement existantes. Ce phénomène n'aboutit pas invariablement à la criminalité, mais peut le faire s'il est mal compris et si on ne prend pas les mesures appropriées. Dans ces conditions, les chefs locaux doivent être préparés (conseils à l'appui) à aider la population rurale à conserver une vue saine des choses et à apprécier les qualités véritables du nouveau système de valeurs auquel elle est indirectement exposée. Par ailleurs, il paraît inévitable que les ruraux accueillent volontiers les modifications qui répondent aux aspirations légitimes de la collectivité et notamment de la jeunesse. Non seulement il serait peu judicieux mais encore il serait vain de vouloir tenir la collectivité rurale à l'écart des transformations sociales en grande partie originaires des villes; mieux vaut anticiper ces transformations, les évaluer et en tenir compte dans l'organisation de la vie du village.

34. C'est l'installation d'industries manufacturières et extractives dans les régions rurales qui a les plus fortes répercussions sur la collectivité rurale,

dont les habitants se trouvent brusquement aux prises avec un mode de vie économique et social entièrement nouveau qu'ils n'ont pas recherché. Pour prévenir le type de dislocation sociale qui favorise le crime, il faudra faire beaucoup plus qu'on n'a fait jusqu'ici et pour préparer les régions rurales à l'installation de la grande industrie et pour organiser l'administration industrielle de manière à minimiser les éléments de dissociation et à les compenser par divers programmes.

35. Les réussites et les échecs des entreprises industrielles qui ont déjà tenté de prévenir les dislocations sociales associées à leur activité méritent d'être étudiés si l'on veut mettre au point une politique générale qui contribue de façon appréciable à la prévention des formes de criminalité liées à l'évolution sociale et au progrès économique dans les pays peu développés.

IX. CONCLUSIONS

36. Il est clair que la question de la prévention des formes de criminalité résultant des changements sociaux et accompagnant le progrès économique dans les pays peu développés ouvre de nouvelles perspectives dans le domaine de la prévention du crime et du traitement des délinquants. Dans le passé, on s'est surtout attaché à faire adopter des principes humanitaires et des principes fondés sur la notion de reclassement pour le traitement des délinquants; de ce fait, on s'est insuffisamment intéressé à la mise au point de programmes bien conçus de prévention du crime. On peut faire valoir que certaines méthodes de traitement progressistes sont en elles-mêmes préventives, en ce sens qu'elles empêchent la récidive ou, mieux encore, qu'étant appliquées très tôt elles préviennent la criminalité grave. On peut également soutenir que toutes les mesures dont le but est d'améliorer les niveaux de vie et d'atténuer les maux sociaux contribuent jusqu'à un certain point à la prévention du crime. Dire que ces arguments sont fallacieux est inexact mais on n'en doit pas moins affirmer qu'ils ne sont pas assez précis pour permettre de préparer les programmes nécessaires à la prévention des formes de criminalité liées à l'évolution sociale et au progrès économique dans les pays peu développés.

37. De vastes programmes de services sociaux sont, en particulier, souvent considérés comme les meilleurs programmes de prévention du crime (et notamment de la délinquance juvénile) et c'est précisément pour cette raison qu'on préconise souvent l'octroi d'une aide à ces services. Il ne fait aucun doute qu'ils contribuent à la prévention, mais l'expérience a récemment montré, dans certains pays économiquement avancés, qu'il faut se garder de considérer leur contribution comme très appréciable surtout lorsqu'il s'agit de certaines formes nouvelles de délinquance juvénile. D'autre part, il paraît raisonnable de penser que si un service social donné est organisé en fonction de la criminalité et des délinquants, et si le personnel a une formation et une expérience qui le familiarisent avec les problèmes du comportement criminel, ce service contribuera à la prévention du crime et de la délinquance. Si les responsables de l'élaboration des programmes dans les pays peu développés où le développement économique s'accompagne de transformations sociales veulent faire des services sociaux un élément important du programme général de prévention du crime, ils devraient donc s'efforcer de confier l'exécution

de leurs programmes de service social à un personnel ayant une compétence particulière dans le domaine de la criminalité.

38. Un programme général de prévention du crime ne peut, en outre, être mis en oeuvre exclusivement par un corps d'agents professionnels cherchant à résoudre chaque problème individuellement : d'une part, aucun gouvernement ne peut fournir pareils services en quantité suffisante et d'autre part cette façon d'aborder le problème est en soi trop limitée. Le programme doit faire appel à l'initiative de la population elle-même et s'adresser aux éléments qui constituent la société.

39. Dans la présente étude, on a proposé diverses méthodes qui devraient être étudiées plus avant, essayées et évaluées. On a indiqué que les programmes de développement communautaire peuvent aider à préparer les populations rurales à la vie urbaine, et plus particulièrement que les programmes de développement communautaire urbain peuvent aider le citoyen à s'adapter à un mode de vie nouveau et complexe. On a proposé des mesures spéciales pour la jeunesse, notamment de recourir à des groupes de "pairs" pour promouvoir des valeurs et objectifs sociaux stabilisateurs et d'offrir des possibilités d'emplois satisfaisants^{6/}. On a suggéré diverses méthodes pour maintenir le système de la famille élargie ou le remplacer : favoriser les associations tribales, faciliter le maintien de certaines caractéristiques de la vie communautaire du village dans les centres urbains, fournir une assistance aux salariés afin de les encourager à loger chez eux les personnes âgées de leur famille, etc. On a également signalé le rôle que peuvent jouer les syndicats grâce aux sauvegardes sociales et à l'assistance individuelle qu'ils offrent.

40. On a également appelé l'attention sur la nécessité de prévenir, tant dans le développement économique urbain que dans le développement économique rural, l'apparition des facteurs de dislocation sociale qui accompagnent les vastes projets économiques. Pour cela, il faudrait évaluer de façon continue les répercussions sociales des plans économiques, de manière à éliminer, chaque fois que possible, tous les éléments de dissociation et à prévoir des mesures sociales de compensation lorsque les dislocations sociales sont inévitables. On a appelé tout particulièrement l'attention sur les problèmes résultant d'un déséquilibre démographique. En ce qui

^{6/} Pour un examen plus détaillé des programmes de prévention de la délinquance, voir le rapport du Secrétariat sur les nouvelles formes de délinquance juvénile, A/Conf.17/7.

concerne l'administration de la justice, il faudra mettre au point de nouvelles méthodes constructives, fondées sur une compréhension des facteurs sociaux en jeu et permettant, en particulier, de traiter avec plus de souplesse les contrevenants aux règlements propres à la vie urbaine.

41. On peut également analyser certaines caractéristiques importantes des nations ou des collectivités, afin de découvrir les moyens de prévenir la criminalité liée aux changements sociaux et au progrès économique dans les pays peu développés.

A ce propos, on peut se reporter aux observations faites lors du stage d'études de l'UNESCO et l'ONU sur le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient, pendant la discussion consacrée aux rapports entre le crime et la délinquance d'une part et l'urbanisation d'autre part :

"On a émis l'opinion que la criminalité et la délinquance ne prendraient peut-être pas en Asie les mêmes proportions que dans les pays occidentaux sous l'effet de l'urbanisation. Certaines caractéristiques des peuples d'Asie semblent le confirmer : 1) grande religiosité constituant un lien puissant et une forme de contrôle social; 2) influence stabilisante du nationalisme; 3) orientation générale vers un régime de prévoyance sociale où l'Etat veille non seulement au progrès social et à la protection sociale, mais aussi au bien-être de chaque individu. On a fait observer, en outre, que les pays d'Asie pourraient profiter de l'expérience des pays occidentaux en matière d'urbanisation".

Il ne s'agit là que d'hypothèses. Toutefois, il est essentiel d'évaluer correctement ces hypothèses avant d'en faire des éléments d'une politique préventive. De plus, il convient de déterminer si ces hypothèses, qui peuvent être valables pour les pays d'Asie, le sont également pour les pays du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Amérique latine.

42. Ce domaine d'étude est important, car des hypothèses aussi vastes peuvent permettre d'éviter qu'une recrudescence généralisée du crime n'aille de pair avec l'évolution sociale et le développement économique rapide. De fait, le stage d'étude mentionné ci-dessus a exprimé l'avis que l'urbanisation en Asie ne doit pas nécessairement s'accompagner d'un accroissement de la criminalité et de la délinquance.

43. Il est clair qu'on ne dispose aujourd'hui que d'indices sommaires pour mettre au point une politique sociale judicieuse et réaliste tendant à prévenir la criminalité. Il faut expérimenter et, simultanément, faire des recherches et des évaluations sérieuses. Pareilles activités doivent retenir beaucoup l'attention à l'échelon national et appellent une étroite collaboration internationale.

Bibliographie

1. Aubin, P. La délinquance juvénile outre-mer. Rééducation (Paris) 9:1-30, août-septembre 1955.
2. Balandier, G. Problèmes de désorganisation sociale liés à l'industrialisation et à l'urbanisation dans les pays en cours de développement économique rapide. Information (Paris) 6:1-15, octobre 1955.
3. Banerjee, Gauri. Sex delinquent women and their rehabilitation. Bombay, Tata Institute of Social Sciences, Bureau of Research and Publications, 1955. 142 p.
4. Birmanie. Ministère de la protection sociale. Rapport de la Commission d'enquête sur la prostitution. 1955. Edition miméographiée. (Texte birman).
5. Busia, K. A. Report on a social survey of Sekondi Takoradi. Londres, Crown Agents for the Colonies, on behalf of the Government of the Gold Coast, 1950. 164 p.
6. Enochs, E. S. The Children of Latin America in an age of anxiety. Journal of Educational Sociology (New York) 28:299-307, mars 1955.
7. Eisenstadt, S. N. Delinquent group formation among immigrant youth. British Journal of Delinquency (Londres) 2:34-45, juillet 1951.
8. Hellmann, Ellen. Rooiyard. A sociological survey of an urban native slum yard. Londres (Oxford University Press) 1948. 125 p. (The Rhodes-Livingstone Papers No. 13).
9. Inde. Intelligence Bureau. Criminality resulting from social changes and economic development. 14 p. 1956. Edition miméographiée.
10. Lee, Rose Hum. The city, urbanism and urbanization in major world regions. Philadelphie, Lippincott, 1955. 568 p.
11. Prevention of juvenile delinquency. The Annals of the American Academy of Political and Social Science (Philadelphie) vol. 322, 1959. 213 p. Numéro spécial.
12. Reifen, David. Juvenile delinquency in a changing society (Environmental factors among juvenile delinquents in Tel Aviv, Israël). Jewish Social Service Quarterly (New York) 31:401-416, été 1955.
13. Rapport de la Conférence sur les problèmes urbains en Afrique orientale et en Afrique centrale, tenue à Ndola, Rhodésie du Nord, février 1958, Journal of African Administration (Londres) 10:182-251, octobre 1958.
14. Nations Unies. Méthodes et problèmes de l'industrialisation des pays sous-développés. E/2670. New York, 1955. 177 p. (No de vente : 1955.II.B.1). Egalement publié en anglais et en espagnol.

15. _____ . Rapport du Comité consultatif spécial d'experts en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants. E/CN.5/298, 25 juin 1953. 21 p. Egalement publié en anglais.
16. _____ . Rapport sur une politique coordonnée en matière de niveaux de vie familiaux. ST/SOA/34. New York, septembre 1957. 82 p. (No de vente : 1957.IV.7). Egalement publié en anglais et en espagnol.
17. _____ . Rapport sur la situation sociale dans le monde. E/CN.5/324/Rev.1-ST/SOA/33. New York, avril 1957. 221 p. (No de vente : 1957.IV.3). Egalement publié en anglais et en espagnol.
18. _____ . Les aspects sociaux de l'industrialisation en Afrique au sud du Sahara dans les régions rurales. Rapport préparé par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. A/AC.35/L.250, 12 juillet 1957. 28 p.
19. _____ . Etude spéciale sur les conditions sociales dans les territoires non autonomes. ST/TRI/SER.A/14. 264 p. New York, 1958. (No de vente : 58.VI.B.2).
20. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Aspects sociaux de l'industrialisation et de l'urbanisation en Afrique au sud du Sahara. Paris, 1956. 799 p. (Evolution technique et tensions sociales).
21. _____ . The social implications of industrialization and urbanization; Five studies in Asia. Calcutta, 1956. 268 p.
22. _____ . Le phénomène de l'urbanisation en Asie et en Extrême-Orient; Compte rendu du stage d'études de l'UNESCO et l'ONU, Bangkok, 8-18 août 1956. Calcutta, 1957. 321 p. SS.57.V.7.A.
23. Fédération mondiale pour la santé mentale. Africa, social change and mental health. Londres, 1959. 40 p.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.